

Le bulletin d'information hebdomadaire est un outil de communication qui vous est destiné, aussi si vous souhaitez faire paraître une information, annoncer un événement sur la commune ou les communes du canton, ou **vous inscrire pour le recevoir, vous pouvez envoyer un courriel à : mairie-de-plumelieu@wanadoo.fr** Le bulletin d'information est désormais disponible tous les jeudis soirs uniquement en Mairie, à l'espace culturel dans les boulangeries et supermarchés de Pluméliau. Publication et mise en page : Commission cadre de vie / Impression : Alexandre

Vœux à la population

Le Maire, les adjoints et les membres du conseil municipal présenteront leurs vœux aux Pluméloises et Plumélois le **samedi 17 janvier à 18h à la salle Droséra**. Toute la population y est conviée. Cette rencontre se poursuivra autour du verre de l'amitié.

Agriculteurs, industriels, élus communaux ...

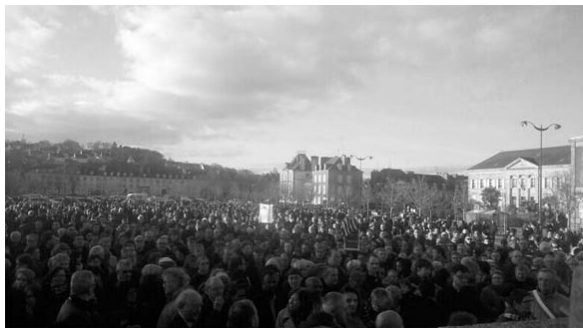
Réunion d'information sur le développement de la méthanisation à destination des agriculteurs, industriels et élus communaux, organisée par le Pays de Pontivy le **mercredi 21 janvier** à Pluméliau de **9h30 à 12h** à l'espace Droséra.

 **Information commerciale**

Vendredi 16 janvier à partir de 21h : Soirée karaoké dansant au bar Le Corsaire

C'était dimanche dernier / Rassemblement en hommage aux victimes des attentats

Plus de **5.000 personnes** étaient présentes à Pontivy parmi lesquelles de nombreux pluméloises et plumélois pour un moment de recueillement, en hommage aux victimes des attentats.

**Distribution des colis de Noël à nos aînés de plus de 75 ans**

Si malgré tous nos efforts des personnes ont été oubliées, merci de le signaler au secrétariat de mairie -Tél 02.97.51.80.28

Concert en l'église de Pluméliau

Le concert a rempli l'église. Un public venu écouter « Choeur de Plum », la chorale de Pluméloisirs sous la direction de David Le Bourlot, et deux autres chorales la maîtrise des enfants de Pontivy et la chorale de Brandérion.

**Lutte contre les frelons asiatiques**

Ce **vendredi 15 janvier**, Loïc MARTEIL, apiculteur à Noyal-Pontivy, montrera comment fabriquer des pièges à frelons au **Centre Leclerc de Pontivy**, de **9h à 18h**.

INFORMATIONS COMMERCIALES

Marché : Mardi 20 janvier
Place Jean Le Bec
de 8h - 13h

→ La crêperie Kalon Digor a cessé son activité, Emilienne remercie les clients qu'elle a côtoyé depuis 15 ans.

→ Nous souhaitons la bienvenue à « ESTHE TIPHAINE », Esthéticienne à domicile, vous pouvez la contacter au 06.73.10.87.75 ou tiphainelelouer@orange.fr

→ Cédric LE JOSSEC intervient pour tout type de dépannage informatique à domicile, assistance, maintenance. Vous pouvez le contacter au 07.62.77.17.39

INFORMATIONS**Mairie de Pluméliau**

Lundi au jeudi :
9h - 12h / 14h - 17h
Vendredi et Samedi :
9h - 12h
Tél : 02.97.51.80.28

Les horaires d'ouverture de la poste

Lundi, mardi, mercredi, jeudi :
9h - 12h / 14h - 15h30
Vendredi et samedi : 9h - 12h
→ Départ du courrier tous les jours à 15h et le samedi 11h.

La déchèterie est à votre service et au service de l'Environnement

Déchèterie de Baud Communauté

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Mardi : Fermée
Mercredi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Jeudi : 13h45 - 17h
Vendredi : 13h45 - 17h
Samedi : 9h-12h30 / 13h30 - 17h
Tél : 02.97.51.98.35

 **Urgence Médicale**

Pompiers : 18

Samu 56 : 15

Numéro européen : 112

Médecin de garde : 02.97.68.42.42

Service pharmaceutique : 3237
(pour connaître la pharmacie de garde)

Rappel aux associations

Les dossiers de demande de subvention doivent être rendus pour le **31 janvier**.

A noter

Le Comité Départemental Olympique et Sportif organise une soirée de formation à la vie associative sur le thème « Vie associative – fonctionnement de l'association loi 1901 » qui se déroulera le **lundi 02 février 2015 à 20 h au Complexe Sportif du Scaouet à Baud**.

Cette réunion est ouverte à tous les dirigeants d'associations sportives.

Objectifs : connaître et maîtriser les règles de fonctionnement et les obligations d'une association, évaluer la responsabilité des dirigeants. Les sujets de la vie quotidienne d'une association seront abordés

Les bonnes nouvelles de 2015

LES DONATIONS DE TERRAINS À BÂTIR SONT EXONÉRÉES

Pour relancer la construction, il faut libérer des terrains à bâtir ! Une exonération temporaire est instituée sur les droits applicables aux donations de terrains à bâtir, jusqu'à 100 000 euros pour un ascendant ou descendant en ligne directe, si le donataire s'engage à y construire un logement dans les quatre ans.

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ EST ENCOURAGÉE

Le taux réduit de **TVA** de 5,5 % s'appliquera aux opérations d'accession sociale à la propriété réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. N'oubliez pas, qu'en plus, les conditions d'obtention d'un prêt à taux zéro sont assouplies ! Suppression de la condition de performance énergétique, assouplissement des conditions d'achat dans le parc social, extension à l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural... La bonne année pour se lancer ?

EN 2015, L'INVESTISSEMENT LOCATIF EST FAVORISÉ

Le nouveau dispositif Pinel permet aux investisseurs d'opter pour un engagement initial de 6 ou 9 ans, prorogeable jusqu'à 12 ans, avec un avantage fiscal de 12 %, 18 % ou 21 %. Les investisseurs pourront louer à leurs descendants ou ascendants, sous conditions de plafond de loyer et de ressources du locataire.

LE COMPTE PÉNIBILITÉ DEVIENT EFFECTIF...

... pour les facteurs de pénibilité qui sont les plus simples à identifier et à tracer (travail de nuit, horaires alternants, travail répétitif et travail en milieu hyperbare). Les points qui seront crédités sur le compte pénibilité rendront possible le départ à 60 ans. Cette mesure de justice sociale permettra l'ouverture de comptes pour près d'un million de salariés dès 2015, et 3 millions dès 2016.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE EST VERSÉE AUX PETITES RETRAITES

Les retraités, dont le montant total des retraites obligatoires de base et complémentaires, de droit direct et de droit dérivé, n'excédait pas, au 30 septembre 2014, la somme de 1 200 euros par mois, se verront attribuer en 2015 un versement exceptionnel de 40 euros.

LES CONTRATS D'ASSURANCE SONT RÉSILIABLES À TOUT MOMENT

Les contrats d'assurance représentent jusqu'à 5% du budget des Français et les clauses d'engagement contraignantes les empêchaient jusque-là de faire jouer la concurrence. En 2015, les consommateurs pourront résilier leur contrat d'assurance (automobile, habitation) à tout moment après un an de contrat. Cette mesure s'applique à tout contrat conclu à partir du 1er janvier 2015 (le décret d'application de la loi ayant été publié le 31 décembre 2014). Pour les contrats conclus antérieurement, cette faculté sera ouverte à compter de leur prochaine reconduction tacite.

Astuces

Que faire pour apaiser les maux de tête ?

Pour lutter contre les maux de tête, il faut agir dès les premiers symptômes ! Découvrez ces 2 remèdes de grands-mères pour apaiser rapidement le mal de tête.

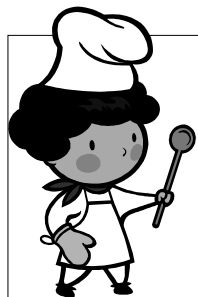
Le vinaigre de cidre

En compresse : Appliquez sur votre front une compresse imbibée d'eau froide et de quelques gouttes de vinaigre de cidre. Reposez-vous ensuite dans le noir total.

Le citron

En compresse : Trempez des compresses dans du jus de citron. Appliquez-les sur le front et les tempes. Laissez agir pendant 15 minutes.

En rondelles : L'autre méthode consiste à poser directement des rondelles de citron sur votre front.



Menu restaurant scolaire du 19 au 23 janvier

Lundi :

Riz et sardine, rôti de porc, fromage, fruit

Mardi :

Mini quiche, boulettes d'agneau et légumes couscous, yaourt bio

Mercredi :

Chou-fleur vinaigrette, lasagne et salade verte, fruit au sirop

Jeudi :

Mélange d'agrumes, sauté de veau marengo et blé, liègeois

Vendredi :

Mousse de foie, poisson et julienne de légumes, fromage, fruit

Paroisse de Pluméliau

Dimanche 18 janvier : messe à 11h

Dimanche 1^{er} février : messe des familles à 11h



FOOT

Dimanche 18 janvier à Pluméliau

CS Pluméliau Equipe A contre CS Bignan (DRH) en coupe chaton à 14h30

CS Pluméliau Equipe B match amical contre La Locminoise à 12h30

CS Pluméliau Equipe C en championnat à St Thuriau match à 13h



Handball

GUENIN PLUMELIAU HAND BALL, match à **Guénin le samedi 17 janvier à 20h** l'équipe B féminine contre Quimperlé en coupe du Morbihan.

Des idées de sortie :



Samedi 24 janvier : Repas rougaille/ saucisse (à emporter) organisé par l'amicale laïque.

Samedi 31 janvier : Galette des rois du CSP à la salle Droséra.

Samedi 07 février : soirée crêpes à l'espace Droséra organisée par l'OMA au profit du club de canoë kayak

RESERVEZ VOTRE SOIREE !

Dimanche 08 février : Braderie de l'enfance (vêtements, jouets, puériculture, livres) à la salle des sports de 9h à 18h organisée par l'amicale de l'école de Talvern-Nénéze
Réservations et renseignements au 06.38.40.19.38 ou par mail : stephanie.talvern@orange.fr

Bon à savoir

Pour les pacsés ou les concubins, ils ne sont pas héritiers selon la loi

Les pacsés et les concubins ne sont en aucun cas héritiers les uns des autres. Constituer un patrimoine commun est néanmoins possible pour les couples vivant en union libre ou pacsés. Si depuis le 1^{er} janvier 2007, ces derniers sont soumis à un régime de séparation de biens (chacun reste propriétaire des biens qu'il possédait avant le Pacs et de ceux qu'il acquiert pendant la vie commune), ils peuvent néanmoins opter pour un régime d'indivision leur permettant de mettre en commun certains biens qu'ils acquièrent ensemble ou séparément. Pour autant, même pour ces biens, ils ne sont pas héritiers.

Etes vous héritier de la personne avec qui vous avez signé un Pacs ? Non, le Pacs n'accorde pas ce droit. Le survivant a simplement le droit d'occuper gratuitement la résidence principale et de conserver le mobilier qui s'y trouve durant l'année qui suit le décès. Si votre partenaire et vous-même souhaitez organiser différemment votre succession respective, vous devez envisager de faire, l'un et l'autre, séparément, un testament en faveur de l'autre.

www.notaires-ouest.com